Les normes d'exercice de l'OPAO en un coup d'œil

Les 29 normes d'exercice de la profession, chacune avec son numéro et une ligne sur ce qu'elle exige.

Outil d'étude, et non un avis juridique. Dernière vérification auprès des sources officielles citées au bas de la page : le 11 novembre 2026.

1 Conduite professionnelle (1)

No	Norme	Ce qu'elle exige
1.1	Responsabilité envers l'Ordre	Répondre en 30 jours; collaborer; respecter ordonnances et conditions; assurance qualité.
1.2	Utilisation de termes, titres et désignations	Le titre de l'Ordre d'abord; spécialité si obtenue; corriger les erreurs; jamais « docteur ».
1.3	Rapport obligatoire	Faire tout rapport exigé par la loi; aucun rapport frivole ou vexatoire.
1.4	Actes autorisés	Seulement sur autorisation, exception ou délégation; ne jamais déléguer la psychothérapie.
1.5	Conduite générale	Aucun acte illégal pertinent ni exercice en incapacité; respect; rien d'indigne.
1.6	Conflit d'intérêts	L'évaluer en continu; le divulguer et le gérer, ou mettre fin avec une orientation.
1.7	Relations duelles	Les éviter avec les clients actuels (sauf petite communauté); juger et documenter d'abord.
1.8	Influence indue et maltraitance	Aucune maltraitance des clients ou de leurs proches; aucune influence indue.
1.9	Orientations	Informer et obtenir le consentement; divulguer les liens, offrir des choix; aucune commission.

2 Relation client-thérapeute (3)

No	Norme	Ce qu'elle exige
3.1	Confidentialité	Rien sans consentement éclairé, sauf si la loi le permet ou l'exige; former le personnel.
3.2	Consentement	Évaluer la capacité; consentement éclairé et continu; respecter le retrait; documenter.
3.3	Communication des soins du client	Communiquer avec les autres fournisseurs, sauf refus, effet contre-thérapeutique ou inutilité.
3.4	Pratique électronique	Mêmes normes en ligne; consentement; outils sûrs; assurance; permis là où est le client.
3.5	Traitement non nécessaire	Une thérapie seulement si un bienfait est raisonnablement possible; parler de la fin.
3.6	Processus des plaintes	Dire aux clients que l'OPAO vous régit et examine les plaintes; ses coordonnées sur demande.
3.7	Affirmation de l'orientation sexuelle et de l'identité sexuelle	Aucune thérapie de conversion ou de réparation.

3 Tenue de dossiers et documentation (5)

No	Norme	Ce qu'elle exige
5.1	Dossiers cliniques	Précis, complets, lisibles; accès et divulgation comme la loi le permet ou l'exige.
5.2	Demandes de rapports	Rapports dans un délai raisonnable; distinguer opinion, fait et propos du client.
5.3	Émission des documents exacts	Tout ce que vous signez ou transmettez est exact et complet.
5.4	Dossiers des rendez-vous	Date, heure et durée de chaque rencontre; absences et annulations.
5.5	Dossiers financiers	Chaque honoraire : service, coût, paiement, réduction, tiers, solde.
5.6	Stockage, sécurité et récupération des dossiers	Mesures raisonnables contre le vol, la perte et l'utilisation ou la divulgation non autorisées.

4 Compétence (2), supervision (4), pratiques (6)

No	Norme	Ce qu'elle exige
2.1	Consultation, supervision clinique et recommandation	Rester dans sa compétence; consulter ou être supervisé; orienter si cela ne suffit pas.
4.1	Fournir la supervision clinique	Superviser seulement si l'on est qualifié; superviser ceux qu'on doit superviser.
4.2	Exercer sous supervision clinique	Quand la catégorie, un cas difficile, un nouveau domaine ou un ordre de l'OPAO l'exige.
6.1	Honoraires	Barème d'avance; honoraires raisonnables; ni rabais de paiement rapide, ni troc, ni vente de créances.
6.2	Publicité	Véridique et vérifiable; aucun témoignage; reconnaissable; domaine seulement avec formation.
6.3	Interruption des services	Seulement si approprié, jamais pour un motif du Code des droits de la personne; orienter; documenter.
6.4	Fermeture, vente ou déménagement d'une pratique	Préavis; plan d'urgence; dire à l'OPAO qui prendra les dossiers; les conserver toute la durée.

Enfreindre une norme constitue généralement une faute professionnelle. Lisez chacune en entier sur crpo.ca.

Source officielle : Normes d'exercice de la profession (OPAO). Condensé de Conduite professionnelle, Relation client-thérapeute et Tenue de dossiers et documentation. Outil d'étude indépendant, pas un avis juridique, sans lien avec l'OPAO ni avec COMPASS.